



## **TIR SPORTIF FFH SEC 25 – 50 M.** **2013**

### **Règlement de la Gestion Sportive** **Règles Générales toutes disciplines** **Participation :**

#### **Conditions**

Pour participer aux Championnats de France 25 – 50 M. de DIEUZE, les tireurs handisport devront être en possession des licences F.F.H. et F.F.Tir.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devront en faire la déclaration au médecin de la commission, avant le début de son tir.

Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

#### **Dérogations**

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la GESTION SPORTIVE ne saurait être prise en compte comme tir de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental, régional il peut **exceptionnellement** demander à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

Le tireur concerné figurera « Hors classement ».

Dans ce cas il devra **IMPERATIVEMENT**, en temps utile demander l'autorisation par écrit à son responsable régional (CTFR ou correspondant) **en priorité**, ou à défaut à son président de Région ainsi qu'au président du comité départemental et de la ligue d'accueil. Seul le responsable de région s'il le juge nécessaire avisera le D.S ceci afin d'éviter tout malentendu.

Le score réalisé sera pris en compte pour la qualification aux échelons de la GESTION SPORTIVE.

Les demandes motivées transiteront par le responsable CTFR concerné qui apposera son avis.

.La dérogation est automatique en cas de convocation par le Directeur Sportif à la date des épreuves de la GESTION SPORTIVE.

Pendant la durée de la manifestation, si un tir complet est organisé, le score pourra être pris en compte pour la qualification aux échelons suivants de la GESTION SPORTIVE, à condition que le tireur en ait fait antérieurement la demande au Directeur Sportif.

#### **Qualifications au Championnat de France**

L'accès au championnat de France s'effectue en deux fois.

Championnat Départemental.

Régional.

L'accès au championnat régional est libre.

#### **Championnat Départemental :**

La participation au championnat départemental est obligatoire.

But : délivrer le titre de Champion Départemental individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

#### **Championnat Régional**

La participation au championnat régional est obligatoire.

Buts : délivrer le titre de Champion Régional individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

### **Feuilles de Match**

Les résultats du championnat de la GESTION SPORTIVE, départemental, régional devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

Echelon de la GESTION SPORTIVE

Le département ou la ligue d'appartenance

Dates et lieu de la compétition

Discipline et catégorie

### **Calendrier**

Les nouvelles modalités de qualification mises en place nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons de la GESTION SPORTIVE, fixées par la commission de tir sous couvert de la DTF.

Dans le cadre ainsi déterminé, le CTFR aura toute latitude pour établir son calendrier.

### **Principes de qualification aux championnats Nationaux**

#### **Principe de qualification par quota :**

La qualification des tireurs au championnat de France dans une épreuve des disciplines 10 mètres, 25-50 mètres et critérium jeunes, pour laquelle un nombre de places a été déterminé en fonction de la catégorie, est obtenue en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du championnat régional ou celui fourni par la DTF dans le cadre d'une dérogation.

**Avoir réalisé au cours des championnats départementaux ou régionaux un minimum de points indiqués dans le tableau de quotas.**

Les tireurs ex-aequo sont départagés selon la méthode des barrages.

Pour obtenir ce classement, les palmarès de tous les championnats régionaux sont compilés par épreuve et catégorie.

Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans le tableau spécifique à chaque discipline.

Les tireurs ne souhaitant pas participer aux championnats de France seront remplacés par les tireurs suivants du classement.

Le responsable de la compétition sous couvert du CTFR, lorsqu'il y en a un dans la ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Fédérale.

### **Programme**

A tous les niveaux de la GESTION SPORTIVE les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements internationaux, Nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve.

Au championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées.

Dans ce cas pour les épreuves comprenant une finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries.

### **Inscription individuelle pour les disciplines à quota de places.**

Dans le cadre des disciplines à quota, l'inscription individuelle est automatique. Lors des inscriptions, les tireurs devront s'assurer de la validité de l'adresse correspondant à leur licence afin de pouvoir confirmer leurs inscriptions (par E-mail ou téléphone).

### **Résultats**

A l'issue de la compétition, le responsable ligue envoie le palmarès des championnats au secrétariat de la commission Tir avant la date limite. Ce palmarès envoyé sous forme de fichier doit correspondre au format défini par la commission et particulièrement dans le cas des disciplines à quota ou le classement des tireurs permet ou non de leur qualification.

Pour les championnats départementaux, régionaux, le C.T.F.R. envoie le palmarès au secrétariat de la Commission dans **les 5 jours qui suivent la compétition.**

### **Pour le championnat de France :**

Selon la discipline et la catégorie concernées :

Délivrer le titre de champion de France individuel et par équipe,

Constituer le cas échéant, un tir de classement national,

Permettre aux tireurs ayant réalisé les points du Club France d'accéder aux tirs de sélections et constituer éventuellement l'équipe de France.

### **Remise de médailles et palmarès :**

Une remise de médailles sera effectuée à la condition qu'un minimum de trois tireurs participe à la discipline dans laquelle ils se sont engagés. (Moins de trois tireurs, pas de titre, pas de médaille). Une médaille d'or est remise si le record de France de la discipline est égal ou battu. Le tireur seul dans sa catégorie et sa discipline n'ayant pas réalisé ou égalé un record de France se verra mentionné sur le palmarès (Hors titre).

### **Records**

Pour être homologués, les records de France, doivent être réalisés :

1. A l'échelon national : aux championnats de France et aux sélections.
2. A l'échelon international : aux compétitions internationales inscrites au calendrier de la FFH.

### **Sélections**

Les catégories concernées par les sélections, lorsqu'elles existent, sont les suivantes : JG, JF, D1, S1.

Avoir réalisé les points du Club France lors des départementaux ou des régionaux ou des Championnats de France.

Les points du Club France réalisés lors des Championnats départementaux ou régionaux ne seront validés que s'ils sont mentionnés par son CTFR sur la fiche d'engagement au Championnat de France.

Les points du Club France ne donnent l'accès qu'à une seule sélection sauf cas particuliers précisés par le Directeur Sportif.

### **But**

Classement national

La sélection en équipe de France

La sélection pour les stages nationaux.

L'attribution éventuelle de matériel.

## **Championnats de France à DIEUZE du 12 au 16 JUIN 2013**

### **ATTENTION : DATES A RESPECTER IMPERATIVEMENT :**

Championnat Départemental avant le : **28 AVRIL 2013**

Championnat Régional avant le : **12 MAI 2013**

Inscription pour le Championnat de France avant le **27 MAI 2013**

**Tous engagements reçus hors délai ne seront pas pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.**

**Tous engagements illisibles ou incomplets seront refusés.**